

Tarifs
Ecole municipale de Arts
Année 2021/2022

	Tarifs hors commune		Tarifs Allevaradin					
	Paiement annuel	Paiement mensuel	Plein Tarif		QF < 700 €		Tarifs enfant pour famille ayant 3 enfants fiscalement à charge	
			Paiement annuel	Paiement mensuel	Paiement annuel	Paiement mensuel	Paiement annuel	Paiement mensuel
Enfant - 15 ans	203,08 €	22,57 €	101,54 €	11,29 €	50,76 €	5,64 €	63,30 €	7,04 €
Jeune - 21 ans	379,84 €	42,21 €	178,01 €	19,78 €	89,00 €	9,89 €	114,07 €	12,68 €
Adulte	443,78 €	49,31 €	215,62 €	23,96 €				
Réduction 2^{ème} atelier			- 20,00 €	- 2,22 €				
Réduction 2^{ème} personne			- 20,00 €	- 2,22 €				
Réduction 3^{ème} personne			- 30,00 €	- 3,33 €				
Fournitures poterie adulte	63,66 €	7,08 €	63,66 €	7,08 €	63,66 €	7,08 €		
Fournitures enfant et adolescent sauf dessin	19,12 €	2,13 €	19,12 €	2,13 €	19,12 €	2,13 €	19,12 €	2,13 €

Le paiement par « Pass'Culture » est accepté.

L'inscription pour l'année scolaire 2021/2022 est définitive qu'après régularisation des éventuels impayés de l'année précédente.

Les frais d'inscription sont payés :

- En début d'année scolaire lorsque l'option d'inscription à l'année a été choisie,
- En débit de mois lorsque l'option de paiement mensuel a été choisie.

L'inscription est pour l'année complète, en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué ; de même, toute l'année scolaire commencée est due pour les familles ayant opté pour le paiement au mois.

Les élèves inscrits en cours d'année scolaire à l'école des Arts doivent acquitter les frais de scolarité à partir de 1^{er} jour du mois précédent la date d'admission (et non pas pour toute l'année).